



L'ÉCOSYSTÈME DES
FAUSSES
INFORMATIONS
AU TOGO
UNE VUE D'ENSEMBLE

Par Hervé Akinocho

MARS 2022



Centre for Democracy & Development
Centre pour la démocratie et le développement

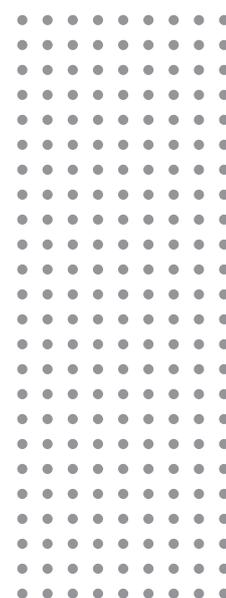


Sommaire

Résumé exécutif	1
Introduction	2
La circulation de l'information	3
Les acteurs clés	6
L'impact des fausses informations	8
Les acteurs externes	11
Le cadre législatif, réglementaire et la lutte contre les fausses informations	12
Conclusion	16
Recommandations	17

SUR L'AUTEUR

Hervé Akinocho a plus d'une décennie d'expérience dans le domaine de la recherche en sciences sociales en Afrique dans la mise en place des politiques publiques. Il participe ainsi à la définition de l'agenda du forum public par la collecte, l'analyse et la dissémination d'information.





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les fausses nouvelles sont un phénomène qui n'épargne pas le Togo à l'instar d'autres pays du monde. Il importe donc d'essayer de comprendre les mécanismes qui gouvernent leur rapide diffusion pour trouver les voies de mitigation.

L'écosystème de l'information au Togo est composé de deux branches : les médias traditionnels (la presse écrite, la radio, et la télévision traditionnelle) et les nouveaux médias (WhatsApp, Facebook, Twitter, YouTube et la presse en ligne, la web radio et la web télé). Les médias légalement constitués et installés au Togo ont une faible propension à publier des fausses nouvelles bien que quelques-uns y participent, souvent inconsciemment. Les médias traditionnels, notamment la radio et la télévision, représentent les canaux les plus crédibles pour infirmer ou confirmer une information qui pourrait sembler suspecte. Cependant, la presse en ligne est le maillon faible en ce qui concerne la diffusion des fausses nouvelles et les réseaux sociaux l'amplificateur ou le principal vecteur de diffusion. Les principaux acteurs qui jouent un rôle dans la création et la propagation des fausses nouvelles au Togo sont les influenceurs, les acteurs politiques et dans une certaine mesure les professionnels de l'information même.

Covid-19 et la politique sont les deux domaines où les fausses nouvelles ont réellement été prépondérantes ces dernières années. Le Togo n'a ainsi pas échappé à l'avalanche globale de fausses nouvelles qu'a générée la pandémie. Certaines ont été importées, mais d'autres sont également nées sur place. Nous avons l'exemple de l'annonce de la fermeture de l'aéroport de Lomé en raison d'un cas présumé de Covid-19, alors qu'en vérité aucun cas n'avait encore été détecté au Togo. La vie politique en général et l'élection présidentielle de 2020 en particulier ont par ailleurs été un terrain fertile pour les fausses nouvelles. L'affaire « des cuillères dorées » dans laquelle le journal « L'Indépendant Express » faisait cas de deux ministres ayant été interpellés pour vol de cuillères dorées à la sortie d'un banquet organisé par une institution bancaire internationale. D'autre part, durant la campagne électorale l'humoriste « Gogoligo » avait publié

une photo du candidat Faure Gnassingbé faisant une accolade à une personne qu'il a présentée comme la mère de l'opposant politique Tikpi Atchadam. Ces deux affaires se sont révélées fausses.

Certains acteurs externes interviennent également dans l'écosystème des fausses nouvelles au Togo. La compagnie UReputation, appartenant à l'homme d'affaires tunisien Lofti Bel Hadj a été à l'origine d'une campagne sur Facebook ciblant les Togolais de la diaspora pour soutenir la réélection du Président Faure Gnassingbé. Il en est de même de la société israélienne d'influence électorale Archimedes Group accusée par Facebook des mêmes faits.

Les femmes ont un accès plus limité que les hommes aussi bien à l'information qu'aux nouvelles technologies. Cet état de fait les rendrait moins présentes dans la production des fausses informations, mais les rendrait plus susceptibles d'y croire et de les diffuser. Elles seraient également plus la cible de la désinformation et de la mésinformation.

Le Togo dispose d'un arsenal juridique et institutionnel pour lutter contre les fausses nouvelles. Au niveau institutionnel, on trouve la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy), la police, la gendarmerie et le tribunal administratif mise en place par l'État. Mais il existe aussi des initiatives citoyennes, telles que le Centre d'Observation et d'Analyse du Web (Co@web) avec le projet « Togocheck » et les organisations des professionnels de la presse. Au niveau de lois qui régissent les fausses nouvelles, le Togo dispose du Code pénal, le code de la presse et de la communication en République Togolaise, la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Cependant, ceux-ci sont perçus par des journalistes et juristes comme des mesures de restriction de la liberté d'expression.



INTRODUCTION

A lors que les Togolais faisaient face à l'augmentation du prix des produits céréaliers et des produits pétroliers en juin 2021, une information publiée à l'origine par le site « republicoftogo.com » annonçait l'augmentation du coût de l'électricité. Selon le site d'informations, la compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET), en charge de la distribution de l'électricité dans le pays, avait justifié cette augmentation par le fait que la compagnie devrait faire face à de lourds investissements dans le cadre de la modernisation de ses équipements. Très vite, l'information s'est répandue comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux. Des informations sur plusieurs sites internet et réseaux sociaux faisaient en effet état d'une augmentation de tarifs de l'électricité, suscitant des inquiétudes et réactions. En même temps, le gouvernement et les responsables de la CEET ont très vite démenti la nouvelle, confirmant qu'aucune augmentation n'a été effectuée sur les tarifs de l'électricité.¹

Cette rumeur intervient dans un climat déjà très morose engendré par la crise sanitaire, la hausse des prix des produits de première nécessité, la mise en application de nouvelle taxe et l'augmentation du prix du carburant. De plus, une défiance envers le gouvernement se préparait avec des appels à manifester contre la vie chère, lancés par l'Association « femme pyramide »² et la Dynamique Monseigneur Kpodzro³ (DMK) avec le soutien d'autres organisations de la société civile et aussi des organisations politiques. Ces manifestations n'ont cependant pas été très suivies par les populations.

Cette fausse nouvelle montre à quel point une fausse nouvelle, par la vitesse avec laquelle elle peut rapidement se répandre, pourrait mener à une situation fâcheuse dans le monde réel. Il est donc important de comprendre les mécanismes en œuvre qui ont permis qu'une fausse nouvelle se répande au point de susciter des sorties des autorités compétentes afin de calmer le jeu et d'éviter des événements malheureux. Cette compréhension permettra aux parties prenantes au Togo de mitiger la propagation et la création de fausses nouvelles, dans le but de prévenir dans un futur des conséquences davantage plus graves.

Ce rapport s'est basé sur la consultation de la littérature existante dans le domaine (les textes de loi, les articles de presse en ligne, rapports d'études, revues académiques, résultats d'enquêtes statistiques), de sites web ou de réseaux sociaux, ainsi que des entretiens avec plusieurs acteurs clés (journalistes, fact-checkers, juriste et personne des organes de régulation). Ce rapport permettra d'examiner l'écosystème des fausses nouvelles pour comprendre comment les informations circulent au Togo, la composition des acteurs clés, de présenter quelques exemples de fausses nouvelles qui ont défrayé l'actualité récemment, et de savoir qui sont les acteurs externes qui agissent dans l'univers des fausses nouvelles. Il permettra aussi de comprendre le rôle que joue le genre dans l'écosystème, faire une revue de la réglementation existante et les actions de lutte contre les fausses nouvelles, et finir avec une conclusion et des recommandations.

1. Raphaël, A (29 Juin 2021), Togo : Aucune augmentation des tarifs de l'électricité, indique le gouvernement, lien : <https://afreepress.tg/2021/06/29/togo-aucune-augmentation-des-tarifs-de-lelectricite-indique-le-gouvernement/>

2. <https://www.togoscoop.info/2021/07/operation-tous-en-noir-le-noir-nest-pas.html>

3. La DMK est un mouvement de soutien à la candidature du Dr Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo lors de l'élection présidentielle de février 2020 au Togo. Cette dynamique est une initiative du prélat à la retraite Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro.



Mésinformation, désinformation et "fake news"

La désinformation implique la diffusion de mensonges sans tentative délibérée d'induire en erreur, tandis que la désinformation est un récit ou des faits manipulés - une propagande délibérément destinée à induire en erreur. Ces deux notions sont plus communément regroupées sous le terme de "fake news", utilisé dans ce rapport comme un terme générique. Ces types d'informations constituent une menace importante pour la démocratie libérale car, si on les laisse se répandre et prospérer, ils désinforment les gens sur une gamme de questions civiques du vote à la responsabilité politique et à la corruption.

Chercher à façonner un processus civique en utilisant des mensonges n'est pas nouveau. Avant l'arrivée d'Internet, les gens partageaient la désinformation et la mésinformation par le bouche-à-oreille et les réseaux de rumeurs, avec des informations se propageant lentement d'une personne à l'autre avant de se diffuser dans les communautés. Les médias traditionnels et les organes de propagande ont également diffusé ou publié des informations destinées à induire les gens en erreur et à promouvoir des programmes.

Bien qu'Internet ne soit pas à l'origine de la propagation des fausses informations, il l'a favorisée. La disponibilité de l'internet a rendu la production et la diffusion de fausses informations à un public plus large beaucoup plus facile et moins coûteuse, et il est beaucoup plus difficile de distinguer les faits de la fiction. Les plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, ainsi que des applications de messagerie comme WhatsApp, ont servi de canaux populaires. Ces plateformes permettent aux gens de partager une myriade d'informations dans une gamme de formats audio, textuels et visuels.

LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

Si le Togo a été présenté pendant longtemps comme « un prédateur de la presse » par Reporters Sans Frontières (RSF)⁴, il faut reconnaître que dans les derniers classements de RSF, le Togo a connu une progression remarquable en matière de liberté des médias et même de la liberté d'expression. Le Togo est passé du 83^{ème} rang en 2013 au 71^{ème} rang en 2020 sur les 180 pays du classement. Dans les rapports

du baromètre des médias africains (AMB) de la fondation allemande à but non lucratif Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) de 2010, 2013 et 2017, une amélioration dans la liberté d'expression est également constatée. Dans le rapport de 2017 on peut même lire « au Togo, la liberté d'expression est effective. Il est possible aux citoyens de dire ce qu'ils pensent ». Cependant, quand on interroge les citoyens eux-mêmes, leurs perceptions de

4. Loum, N., & Agbobli, C. (2015). Médias et changements politiques au Sénégal et au Togo : Regards croisés et tentative d'approche comparative. Les médias au Maghreb et en Afrique subsaharienne : formes discursives, publics et enjeux démocratiques, sous la direction de Marc Bonhomme, Alpha Barry, Béatrice Fleury et Jacques Walter, Editions Universitaires de Lorraine, p. 285-297.



liberté d'expression et de liberté de la presse sont beaucoup plus réservées. Il apparaît que seulement 47% des Togolais se sentent libres ou entièrement libres d'exprimer leur opinion et 45% disent que les médias ne sont pas libres ou entièrement libres de diffuser et de commenter l'actualité sans censure ou ingérence de la part du gouvernement.⁵

L'écosystème des informations au Togo peut être structuré en deux catégories différentes et parfois complémentaires. Il y a les canaux des nouveaux médias qui sont les réseaux sociaux notamment WhatsApp, Facebook, Twitter, YouTube et la presse en ligne, le web radio et le web télé d'un côté. Et de l'autre, il y a la presse écrite, la radio et la télévision traditionnelle servant de moyens traditionnels pour véhiculer les informations. Jusqu'en mai 2021 le Togo comptait 200 titres de presse écrite, près de 90 stations radio, une dizaine de chaînes de télévision et une centaine de médias en ligne. En plus de ces sources s'ajoutent les pages officiels de ces médias sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, YouTube et surtout WhatsApp qui sont aussi utilisés pour ventiler les nouvelles.

L'accès à internet dans les années 1990 et l'accélération de son adoption dans les récentes années, avec la démocratisation des smartphones et ainsi que les évolutions technologiques, a changé complètement l'univers de l'information dans le monde et au Togo. La création et la diffusion de l'information ne sont plus l'apanage seulement des professionnels, mais même les citoyens ordinaires aujourd'hui peuvent à l'aide de leur téléphone portable ou d'autres équipements numériques devenir un acteur clé du forum public. Ainsi, en janvier 2020, ils étaient 650 000 abonnés actifs sur les réseaux sociaux, avec une progression de 14% comparativement à avril 2019.⁶ De plus, 580 000 utilisateurs accèdent régulièrement à Facebook (à 95,9% par mobile), 72 000 à Instagram, 170 000 à LinkedIn.

“

La création et la diffusion de l'information ne sont plus l'apanage seulement des professionnels, mais même les citoyens ordinaires aujourd'hui peuvent à l'aide de leur téléphone portable ou d'autres équipements numériques devenir un acteur clé du forum public.

La tentation de publier une fausse information est minimisée mais n'est pas nulle chez les médias légalement installés dans le pays, nulle chez les médias légalement installés dans le pays, à cause des garde-fous législatifs qui contrôlent le secteur et aussi à cause du travail minutieux de surveillance que fait la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Malgré tous ces dispositifs, il arrive parfois que certains arrivent à publier des informations non fondées et dans d'éventuels cas les acteurs s'exposent à la rigueur de la loi. Carlos Kétohou, le directeur de publication de l'hebdomadaire « L'Indépendant Express », a eu affaire avec la justice après avoir reçu des citations directes à comparaître dans les affaires de « riz jaune » en 2011 et de « cuillères dorées » en 2021. Pour cette dernière affaire de « cuillères dorées », le journal « L'Indépendant Express » s'est vu retirer son récépissé de déclaration de parution.⁷

5. Afrobarometer (2021), Résumé des résultats enquête Afrobarometer round 8 au Togo 2020, [togo_r8_resume.des_resultats_afrobarometer.pdf](#)

6. Republioftogo.com (19 Février 2020), De l'usage du web et des réseaux sociaux, lien : [De l'usage du web et des réseaux sociaux -](#)

7. Togo : La HAAC officialise le retrait du récépissé de l'Indépendant Express (24heureinfo.com)



La radio et la télévision sont les moyens médiatiques qui sont rarement, voire jamais impliqués dans la diffusion de fausses nouvelles. Ces deux moyens médiatiques demeurent les sources auxquels l'opinion se fie en cas de doute. Ils attendent confirmation ou infirmation au journal télévisé national ou un journal à une quelconque radio. La radio et la télévision sont donc des outils de correction des fausses nouvelles. En janvier 2021, l'animatrice de la radio Kanal FM (une radio privée au Togo) en la personne de Da Dédé a apporté un démenti formel à une affaire d'accident de la route relative à des écoliers qui animait les débats. D'après les rumeurs, les enfants n'ont pas survécu à un accident et leur maman se serait suicidée le lendemain le lendemain du drame. Mais, après avoir rencontré le directeur de l'école des enfants supposés être décédés à l'issue de l'accident, l'animatrice Da Dédé au cours d'une de ses émissions sur Kanal FM, est revenue sur les faits et y a apporté un démenti.

La démocratisation des nouvelles technologies a permis l'apparition de la presse en ligne et les réseaux sociaux. Ainsi, plusieurs médias traditionnels ont développé des extensions de leurs contenus en ligne (web et réseaux sociaux), mais surtout il y a une presse entièrement en ligne. Deux particularités sont à signaler dans le contexte togolais. La première tient du fait que la presse en ligne doit postuler pour un

récépissé auprès de la HAAC conformément à la loi No2020-001 du 7 janvier 2020 portant Code de la Presse et de la Communication.⁸ La seconde est que les réseaux sociaux et les blogs ne sont pas considérés par la HAAC comme presse en ligne même si ces moyens sont liés à un organe de presse officiellement constitué.⁹ Ainsi, si un journaliste publie une information sur les réseaux sociaux ou un blog, que ce soit sur la page de son journal dans le cadre de son travail ou sur sa page personnelle, le Code de la Presse n'est alors plus applicable. Ces développements de la presse en ligne ont permis une plus grande réactivité et célérité dans le traitement et la diffusion de l'information.

Cependant, le passage en ligne a apporté de nouveaux défis. En effet, la presse en ligne, les sites d'informations et les comptes sur les réseaux sociaux sont les endroits où l'on trouve fréquemment de fausses informations. Cela pourrait être expliqué par le fait que les dirigeants de presse en ligne veulent avoir l'information à moindre coût et alors négligent quelques exigences journalistiques, telles que de confirmer les faits et de faire des observations sur le terrain. Or la pratique des auteurs de presse en ligne met l'accent sur la publication des informations recueillies sur la toile, souvent sans procédure de vérification approfondie.¹⁰ Habituellement les journalistes de la presse en ligne privilégient la chasse de « scoop » (voire la nouvelle exclusive) au

“

Ces développements de la presse en ligne ont permis une plus grande réactivité et célérité dans le traitement et la diffusion de l'information.

8. Afrique News. (2020). La Haac ouvre la période de demande de: récépissé pour la presse écrite, en ligne, Web Télévision, Web radio et carte de presse <https://afrique-news.info/la-haac-ouvre-la-periode-de-demande-de-recepisse-pour-la-presse-ecrite-en-ligne-web-television-web-radio-et-carte-de-presse/>

9. Portant modification de la loi organique no 2004-021 relative a la Haute Autorite de l'audiovisuel et de la communication. <https://www.haactogo.tg/wp-content/uploads/2019/02/Nouvelle-Loi-Organique-de-la-HAAC.pdf>

10. Entretien avec Têko Kouévidjin, juriste spécialiste de la communication, 25 juin 2021



détriment d'un traitement rigoureux des informations et ainsi sont susceptibles de relayer inconsciemment des fausses informations. Le point de départ fréquent des fausses informations est la toile puisque beaucoup de personnes s'informent désormais à travers la presse en ligne. Ensuite, ces fausses informations atterrissent dans l'environnement des réseaux sociaux notamment WhatsApp, Facebook sous diverses formes et se propagent et puis subissent des mutations à une allure exponentielle. Après cette étape, les fausses nouvelles sont maintenant partagées de bouche à oreille dans les lieux de rencontre des conducteurs de taxi-moto qui sont de grands relayeurs d'informations et dans les marchés et autres places publiques.¹¹

La démocratisation de l'utilisation des réseaux sociaux et notamment WhatsApp et Facebook a facilité la circulation rapide de l'information, aussi bien fausse que non. Sur

une plateforme comme WhatsApp, la diffusion des messages (audio, vidéos, photos, écrits) – et surtout par le biais des groupes ou forums – permet d'atteindre plus vite une cible importante. Cela est dû au fait à l'effet boule de neige créé par la diffusion en masse et au fait que ces types de messages sont accessibles à tous les utilisateurs de la plateforme qu'ils soient lettrés ou non.¹² Un exemple malheureux qui est devenu très célèbre est celui d'un préfet qui avait fait une « sextape » avec sa femme et que par inadvertance cette dernière l'avait envoyé à un des groupes WhatsApp dont elle était membre. Malgré le fait de s'être rendue compte de son erreur et de l'avoir supprimé, elle n'a pas pu empêcher la vidéo de faire le tour du Togo et de provoquer le limogeage de son mari. Par ailleurs, les vraies informations émises sur une chaîne traditionnelle, peuvent subir des altérations, volontaires ou pas, durant son parcours et devenir par la même occasion une fausse information.

“

...la presse en ligne, les sites d'informations et les comptes sur les réseaux sociaux sont les endroits où l'on trouve fréquemment de fausses informations.

LES ACTEURS CLÉS

Au Togo, il n'existe que très peu d'informations ou d'études sur les acteurs impliqués dans la création et/ ou la diffusion de la désinformation ou de la mésinformation. Il ressort de l'avis des différents interlocuteurs rencontrés dans le cadre de cette recherche, tout le monde est susceptible de créer et/ ou diffuser de la désinformation ou de la mésinformation. Mais, en général, il est très difficile avec les moyens techniques dont disposent nos états de remonter aux auteurs de ces actes. Quand

il s'agit de la diffusion de fausses informations, même si tout le monde est susceptible de le faire, il y a des catégories spéciales d'acteurs qui permettent d'amplifier très rapidement l'ampleur d'une fake news.

Il y a dans un premier temps les professionnels de l'information, notamment les journalistes des médias traditionnels ou nouveaux qui par la confiance qui est placée en eux ou dans leur média, jouent un rôle important de catalyseur dans la diffusion d'une fausse

11. Entretien avec Noël Tadegnon, journaliste spécialiste en fact-checking, 18 juin 2021

12. Entretien avec Sylvio Combey, journaliste spécialiste en fact-checking, 18 juin 2021



information. Le passage au rôle de catalyseur a lieu lorsque les journalistes ne font pas correctement leur travail de recoupement de l'information et des sources ou bien ont été manipulés par d'autres acteurs. Ils n'ont pas en général l'intention de tromper leur audience. Plutôt, ils sont souvent victimes de la course effrénée au scoop ou du manque de moyens pour mener des investigations en bonne et due forme.

Les acteurs politiques sont souvent soupçonnés d'être aussi bien des instigateurs et des diffuseurs de fausses informations dans le cadre de leurs activités politiques afin de servir leur programme politique ou de salir des adversaires politiques. Ils agissent soit directement, soit par l'intermédiaire ou en instrumentalisant d'autres acteurs. On peut rappeler les présomptions de fraudes qui avaient été évoquées par le candidat à l'élection présidentielle de 2020 au Togo, Dr Agbéyomé Messan Kodjo, qui a accusé le pouvoir d'avoir fait imprimer des bulletins de vote pré-estampillés au Bénin à l'imprimerie Tundé, de bourrer des urnes, et qu'un avion aurait été affrété pour prendre les urnes et les membres des commissions électorales indépendantes et que pendant le vol les résultats auraient été manipulées. Ces allégations n'ont pas été retenues par la Cour constitutionnelle du Togo. Les actions en justice promises par le candidat arrivé second à l'élection présidentielle de 2020, n'ont jamais été engagées non plus.¹³ Il faut dire que le Sieur Tundé a démenti ses allégations et a appelé le Dr Agbéyomé à apporter les preuves de ses dires. Un autre cas concernant toujours l'élection présidentielle dernière est une photo qui a fait grand bruit sur les réseaux sociaux. À l'origine, le célèbre artiste humoriste togolais surnommé « Gogoligo » qui a publié la photo sur laquelle on aperçoit une femme en train de faire une accolade au candidat sortant, Faure Gnassingbé, avec un

“

Les acteurs politiques sont souvent soupçonnés d'être aussi bien des instigateurs et des diffuseurs de fausses informations dans le cadre de leurs activités politiques

commentaire hors contexte. Sur sa page officielle Facebook il mentionnait en commentaire que la femme en question n'était autre que la mère de Tikpi Atchadam, un grand opposant charismatique au régime actuel et qui était à l'origine des troubles sociopolitiques de 2017, et invitait les partisans de l'opposant à se rallier à la mouvance présidentielle. Par la suite Togocheck a montré que ce commentaire était faux : la femme n'était donc pas la mère de Atchadam.¹⁴ Cette fausse information aurait d'un côté contribué à ternir l'image de l'opposant qui était soupçonné d'avoir été soudoyé par le pouvoir afin d'abandonner la lutte pour la conquête du pouvoir et de l'autre cette propagande aurait découragé les partisans de l'opposant qui lui étaient restés fidèles jusqu'à ce moment.

De plus, la cellule de communication de la Présidence du Togo, que dirigeait Mme Rekyia Madougou, avait recruté et fait venir du Bénin une dizaine de web-activistes et de journalistes, lors de la crise politique qui a débuté en août 2017, pour renforcer ses équipes selon le magazine « Jeune Afrique ».¹⁵ Ces web-activistes sont accusés

13. News228.com (26 Février 2020), Présidentielle : Agbéyomé Kodjo saisira la Cour constitutionnelle pour réclamer sa « victoire », lien : <https://www.news228.com/2020/02/26/presidentielle-agbeyome-kodjo-saisira-la-cour-constitutionnelle-pour-reclamer-sa-victoire/>

Togoweb.net (26 Février 2020), « Les résultats ont été trafiqués dans un avion »- Kodjo Agbéyomé, -Lien : <https://togoweb.net/les-resultats-ont-ete-trafiques-dans-un-avion-kodjo-agbeyome/>

14. TogoCheckAdmin (13 Février 2020), Une image remue la toile en pleine campagne, lien : <https://www.togocheck.com/2020/02/17/une-image-remue-la-toile-en-pleine-campagne/>

15. Jeune Afrique (9 Novembre 2017) <https://www.jeuneafrique.com/mag/489699/politique/togo-lex-ministre-beninoise-reckyia-madougou-sactive-pour-faure-gnassingbe/>



d'inonder les réseaux sociaux de messages et de lyncher virtuellement de tous ceux qui sont contre le Président Faure Gnassingbé.

Ces personnes qui sont appelées des « influenceurs » contrôlent leur communauté et deviennent par la même occasion des relais dans la communauté. Ces influenceurs viennent de différents univers. Dans le monde politique, un acteur porteur est celui du Professeur Kokoroko Dodji, Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat, poste qu'il cumule avec celui de recteur de l'Université de Lomé. C'est ce dernier poste de recteur qui lui a donné une grande notoriété au sein des étudiants, car il est l'artisan de nombreuses innovations qui faisaient l'objet de revendications des étudiants de l'Université de Lomé et il a élaboré une stratégie de communication autour de ses actions. Sa page Facebook compte environ 116 000 abonnés. Gerry Tama, député à l'Assemblée nationale est l'un des plus présents sur Facebook avec environ 71 553 abonnés. Il est un ancien militaire qui s'est lancé en politique. Sa jeunesse et ses prises de positions critiques envers le pouvoir lui ont conféré une bonne notoriété. Sur Twitter, c'est plutôt Mme Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique et de la transformation digitale, qui jouit de plus de

30 900 followers. Dans le monde culturel, l'artiste Aristide Soglo a environ 111 000 abonnés sur Facebook. Cette notoriété lui vient entre autres de ces prises de positions violentes contre le gouvernement togolais. Le Professeur Abawoe, est un humoriste, qui a environ 86 500 sur Facebook. Il tire sa popularité de son poste de présentateur sur une télévision privée de la place. Enfin dans le monde des journalistes on trouve Elisabeth Apampa, l'une des figures montantes du leadership féminin et l'une des plus célèbres animatrices culturelles et radio du pays, avec près de 46 000 abonnés sur Facebook. Farida Nabourema, avec plus de 80 000 abonnés sur Facebook, est l'une des activistes les plus virulentes envers le pouvoir en place. Elle dénonce les abus du pouvoir et milite ouvertement pour un changement de régime au Togo et contre l'impunité. Ces nouveaux acteurs malheureusement ne sont pas forcément tous formés aux métiers de la communication et de l'information. D'autres ne sont pas simplement toujours regardants sur la véracité des informations qu'ils publient ou bien de vérifier les sources. De plus, le modèle des réseaux sociaux, qui cherche à attirer l'attention et à démocratiser la communication plus que d'encourager une production de haute qualité, facilite la publication de fausses informations.

L'IMPACT DES FAUSSES INFORMATIONS

On peut classer les fausses informations les plus courantes au Togo dans les trois catégories suivantes : les fausses informations relatives à la pandémie de Covid-19, celles liées à la politique, et enfin celles relatives à la vie sociale, culturelle et économique.

Dès l'annonce du premier cas de Covid-19

au Togo, de fausses interprétations ont été publiées sur des sites de presse en ligne, notamment sur www.228news.com, www.icilome.com et sur la page Facebook de certains hommes de média. Ces commentaires qui ont été relayés après sur WhatsApp stipulaient que le gouvernement se serait trompé sur l'existence réelle du premier cas positif dans son pays.



communiqué officiel du 6 mars 2020 relatif à la pandémie.¹⁶ Ensuite, de fausses informations ont circulé sur la toile annonçant la mise en quarantaine de l'aéroport de Lomé. En effet, de photos montées ont circulé en ligne sur une mise en quarantaine de l'Aéroport de Lomé à cause du Covid-19 bien avant même le premier cas confirmé datant du 6 mars 2020, et faisaient croire à des articles publiés dans des publications de référence françaises telles que "Le Parisien" et "France Info".¹⁷ Cette information a été démentie aussi bien par le gouvernement sur son site officiel que par les responsables de l'aéroport de Lomé (AIGE) sur Twitter.¹⁸ Ces deux fausses informations avaient contribué à aggraver la crise de confiance qui régnait concernant la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement.¹⁹

En ce qui concerne la prévention et la lutte contre la maladie de Covid-19, beaucoup de fausses informations ont été propagées. En général ces informations naissent sur l'internet ou les réseaux sociaux par des sources anonymes soit par des messages audio, vidéos ou des montages photos ou des documents. Premièrement concernant le vaccin AstraZeneca, une information avait circulé sur les réseaux sociaux selon laquelle un laborantin opérant dans la préfecture de l'Assoli aurait succombé suite à la prise de sa première dose de vaccin. Cependant, cette information n'avait pas été vérifiée selon le coordonnateur national de la gestion de la riposte contre le Covid-19, le médecin Colonel Djibril Mohaman, Directeur général des services des armées du Togo et coordonnateur de la riposte au Covid-19.²⁰

Aussi circulait sur la toile l'information selon laquelle le breuvage de l'huile rouge cinq minutes après l'inoculation du vaccin Covid-19 neutraliserait ses effets secondaires. D'autres fausses informations qui ont circulé sur les réseaux sociaux conseillaient plutôt d'éviter de boire de l'eau et de prendre 81 milligrammes d'aspirine avant et après la vaccination avec AstraZeneca. Par ailleurs, un message audio en mina (une langue locale togolaise) était largement diffusée sur WhatsApp disant que les hôpitaux exagéreraient les chiffres liés aux décès dû au Covid-19 afin d'obtenir des primes de la part de l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce message vocal prétend que les centres de santé dédiés à la prise en charge des malades, inoculent le virus du covid-19 aux patients afin de toucher des primes et exhortent les gens à ne pas aller se faire dépister ou hospitaliser. L'auteur de l'audio, une femme non identifiée, rassure que l'information provenait d'une source sûre qui toutefois n'a pas été mentionnée. Toutes ces informations qui ont envahi la toile se sont toutes avérées fausses après les investigations de Togo check.²¹ Toutes ces fausses informations à propos du vaccin n'ont fait que conforter les citoyens dans leur position de méfiance vis-à-vis du vaccin contre le Covid-19. L'impact de ses fausses informations est que les citoyens sont devenus de plus en plus réticents en matière de vaccination contre le Covid-19.²²

D'autre part, le Togo subit un certain nombre de fausses informations dans de domaine politique. En décembre 2020 est apparu, premièrement sur la page Facebook de Mr Carlos Ketohou puis le lendemain dans le

16. TogoCheck Admin (30 Juin 2020), Togo : interprétation erronée d'un communiqué du gouvernement, lien : <https://www.togocheck.com/2020/03/11/togo-interpretation-erronee-dun-communique-du-gouvernement/>

17. Ayi, R Dossavi (26 février 2020), Fake News: Non, l'Aéroport de Lomé n'a pas été mis en quarantaine à cause du Coronavirus, lien : <https://www.togofirst.com/fr/sante/2602-5017-fake-news-non-laeroport-de-lome-na-pas-ete-mis-en-quarantaine-a-cause-du-coronavirus>

18. PORTAIL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE (26 février 2020), Fake News : l'Aéroport de Lomé n'est pas en quarantaine et aucun cas de Coronavirus n'est à ce jour déclaré au Togo, lien : <https://www.republiquetogolaise.com/sante/2602-4076-fake-news-l-aeroport-de-lome-n-est-pas-en-quarantaine-et-aucun-cas-de-coronavirus-n-est-a-ce-jour-declare-au-togo>

19. Koffi, A.Adaba, (17 Mai 2021), Manque de confiance, corruption et COVID-19, les Togolais néanmoins favorables à obéir à leur gouvernement, Afrobarometer Dispatch N°450, lien : <https://afrobarometer.org/fr/publications/ad450-manque-de-confiance-corruption-et-covid-19-les-togolais-neanmoins-favorables>

20. Aimé Amson (Mars 2021), Togo : le vaccin Astrazeneca a-t-il déjà fait de victime ?, lien : <https://doingbuzz.com/togo-le-vaccin-astrazeneca-a-t-il-deja-fait-de-victi/>

21. TogoCheckAdmin (16 Décembre 2020), Togo : Faux, L'OMS n'octroie aucune somme pour chaque décès déclaré dû au Covid-19, lien : <https://www.togocheck.com/2020/11/13/togo-faux-loms-noctroie-aucune-somme-pour-chaque-deces-du-a-la-covid-19-declare/>

22. Aminatou Seydou, (9 Mars 2021), Qui veut du vaccin anti-COVID-19? Afrobarometer Dispatch N°432 :Forte réticence dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest, lien : <https://afrobarometer.org/fr/publications/ad432-qui-veut-du-vaccin-anti-covid-19-forte-reticence-dans-5-pays-dafrique-de-louest>



journal « L'Indépendant Express » un article intitulé « Scoop de fin d'année », qui fait cas de deux femmes ministres qui seraient interpellées pour vol de cuillères dorées à la sortie d'un banquet offert par une structure bancaire internationale. Suite à cette sortie, la gendarmerie a interpellé et placé en garde à vue le directeur de l'organe de presse faute d'existence de preuve des faits racontés dans son article. La rédaction par une mise au point après a souligné qu'en effet les faits cités n'étaient pas relatifs au contexte togolais. Elle a dû présenter toutes ses excuses à ses lecteurs et à toutes ces personnes à qui le contenu de cet article a pu causer du tort. Alors que le Togo venait de connaître pour la première fois dans son histoire un premier ministre féminin et l'un des gouvernements les plus inclusifs, ce scoop a réussi à semer le doute dans l'esprit des Togolais sur l'intégrité, l'honnêteté et la compétence des femmes présentes au gouvernement. D'autre part, la publication de cette fausse information et les événements qui ont suivi ont démontré à quel point les mécanismes de lutte contre les fausses informations sont aux aguets et que la conception et la divulgation de fausses nouvelles sont punies par la loi.²³ Mais, il faut reconnaître que ces mécanismes de lutte contre les fausses nouvelles ne sont pas utilisés avec le même zèle lorsqu'il s'agit des leaders de l'opposition au pouvoir en place.

Il existe également des exemples de divulgation de fausses informations liées à l'écosystème socioculturel et économique. En juin 2020, une folle rumeur a couru sur

un prêtre des religions endogènes, qui serait revenu du royaume des morts pour réclamer des cérémonies afin de retrouver la paix. Ce fait selon le président de l'association des cultes vodou du Togo, Hounongan Koffi Mensah Atchinou, n'a rien d'anormal et est comparable à la résurrection de Jésus Christ. Ce dernier a même qualifié ce fait comme « miracle ». Selon la femme du supposé revenant, son mari serait mort il y avait quatre mois, serait revenu du royaume des morts et aurait regagné son domicile. La femme jointe en direct dans une émission radio avait confirmé les faits et demandait une assistance de 100 000 francs CFA pour l'aider à faire les cérémonies de purification réclamées par son époux qui était féticheur avant de regagner le royaume des morts. Très vite, beaucoup de personnes s'étaient intéressées à ce fait divers. Le père du supposé revenant a démenti que la personne qu'on faisait passer pour le revenant était plutôt la sœur jumelle de la femme du feu féticheur et qu'elle avait des troubles psychiatriques par moments. Cette dernière information a été confirmée par le psychiatre d'un centre de santé mentale de Lomé où elle est suivie.²⁴ Cette histoire a entraîné d'importants rassemblements au domicile du prétendu revenant en ces temps de pandémie. Cela a poussé la police à enquêter sur cette affaire. Les investigations des forces de l'ordre ont permis de démonter la machination et de mettre sous les verrous les auteurs de la tentative d'escroquerie et leurs complices, mettant ainsi fin à cette rumeur.²⁵

“

Les investigations des forces de l'ordre ont permis de démonter la machination et de mettre sous les verrous les auteurs de la tentative d'escroquerie et leurs complices, mettant ainsi fin à cette rumeur.

23. Entretien avec une personne ressource de la HAAC qui requiert l'anonymat, 28 juin 2021.

24. Morgan (13 Juin 2020), Revenant de Tokoin-Dogbéavou : Le « Jésus » togolais serait un imposteur et son histoire une arnaque, lien : <https://gnadoemagazine.com/revenant-tokoin-dogbeavou-serait-supercherie/>

25. Thierry, (15 Juin 2020), Togo :le « revenant » de Tokoin-Dogbéavou et ses complices arrêtés par la police, lien : <https://l-frii.com/togo-le-revenant-de-tokoin-dogbeavou-et-ses-complices-arretes-par-la-police/>



LES ACTEURS EXTERNES

Au rang des concepteurs et divulgateurs externes de fausses nouvelles, il y aurait la compagnie Tunisienne UReputation, appartenant à Lofti Bel Hadj, un homme d'affaires tunisien. Selon DFRLab (Digital Forensic Research Lab), un think-tank américain appartenant à Atlantic Council, la firme serait à l'origine de onze nouvelles pages fictives sur Facebook en soutien au candidat Faure Essozimna Gnassingbé lors des dernières élections présidentielles de février 2020. La plupart de ces comptes étaient administrés depuis la Tunisie et ciblaient la diaspora togolaise et les résidents du pays, et inondaient la toile de fausses informations. Les pages se présentaient comme des médias ou mouvements citoyens togolais pro-Faure Gnassingbé et étaient suivies des milliers d'abonnés. On peut citer les pages Allons-y, l'Observateur Togolais, Actu Salade ou encore Leloo TV.²⁶ La société israélienne d'influence électorale Archimedes Group aussi était impliquée dans l'influence numérique et la manipulation des informations, selon le groupe Facebook. L'objectif visé par ce dernier est de polariser les débats, pour forcer les gens à se mettre dans un camp afin de mieux leur distiller ensuite les idées et idéologies qui correspondent à une finalité politique définie. Le mode opératoire demeure le même. Utiliser de faux comptes, de fausses pages et de faux groupes sur les réseaux sociaux notamment Facebook pour

“

La plupart de ces comptes étaient administrés depuis la Tunisie et ciblaient la diaspora togolaise et les résidents du pays, et inondaient la toile de fausses informations.

diffuser les fausses informations.²⁷ Ces campagnes numériques ont été très influentes dans la vie politique du pays. Par exemple « UReputation » avec sa page « Allons-y » sur Facebook est parvenu à enregistrer 30 000 abonnés dès son premier mois. Et selon le DFRLab (Digital Forensic Research Lab), au moins une dizaine de nouvelles pages de soutien au candidat Faure Gnassingbé ont été créées en janvier 2020 et la plupart ciblaient la diaspora togolaise ou les résidents du pays. Cette campagne médiatique aurait porté ses fruits, car le candidat Faure Gnassingbé a obtenu la majorité des voix exprimées dans la diaspora qui lui serait traditionnellement hostile.²⁸

26. Entretien avec Têko Kouvidjin, juriste spécialiste de la communication, 25 juin 2021

Frida, Dahmani ; [Marième, Soumaré](https://www.jeuneafrique.com/997609/politique/une-societe-tunisienne-accusee-d-avoir-influence-des-elections-africaines-via-internet/) (11 Juin 2020), Une société tunisienne accusée d'avoir influencé des élections africaines via internet, lien :

<https://www.jeuneafrique.com/997609/politique/une-societe-tunisienne-accusee-d-avoir-influence-des-elections-africaines-via-internet/>

27. Pascal, Hérard ; Sébastien, Duhamel (18 Mai 2019), Afrique : Facebook bannit une société israélienne coupable d'influence électorale ; lien :

<https://information.tv5monde.com/afrique/afrique-facebook-bannit-une-societe-israelienne-coupable-d-influence-electorale-301020>

28. Fraternitenews ; (26 Février 2020) ; Présidentielle du 22 février 2020 : vote de la diaspora : une farce à la Togolaise ; lien : <https://fraternitenews.info/presidentielle-du-22-fevrier-2020-vote-de-la-diaspora-une-farce-a-la-togolaise/>

Georges, Dougeli (12 Février 2020). [Tribune] Togo : la diaspora, un électorat mis à l'écart. Lien : <https://www.jeuneafrique.com/mag/892948/societe/tribune-togo-la-diaspora-un-electorat-mis-a-lecart/>



Le genre

La première discrimination à laquelle les femmes font face, est l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'information en général. De ce fait, elles devraient toutes choses égales par ailleurs produire moins des fausses informations, mais par contre devraient être beaucoup plus y être crédules et par conséquent plus les relayer, n'étant pas suffisamment exposées. Mais il faut noter que certaines études montrent qu'il n'y a pas de différence genre significative sur la facilité à détecter les fausses nouvelles.²⁹ Les données de l'enquête Afrobarometer (2021) révèlent que 81% des femmes ont un téléphone propre à elle contre 94% des hommes. De plus, elles sont 38% à avoir un téléphone qui accède l'internet contre 57% des hommes. De même, en matière d'accès à l'information, le gap entre les hommes et les femmes demeure. Ainsi, si elles sont 75%, 44%, 6%, 28% et 38% à accéder « tous les jours » ou « quelquefois par semaine » respectivement à la radio, la télévision, la presse écrite, l'Internet et aux réseaux sociaux, les hommes sont quant à eux 84%, 53%, 12%, 42% et 58% à y accéder. En plus de ce déficit d'accès, d'après Têko Kouevidjin, juriste spécialisé en communication, les femmes sont prises pour cibles sur la toile. Le cas mentionné concernant le vol de cuillères en or par deux ministres serait le cas le plus exemplaire du genre de discrimination que subissent les femmes au Togo dans les médias et les réseaux sociaux.

LE CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET LA LUTTE CONTRE LES FAUSSES INFORMATIONS

Le dispositif juridique mis en place pour contrôler la fabrication et la divulgation de fausses informations est principalement régie par la loi n°2015-010 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal, la loi n°2020-001 du 07 janvier 2020 relative au Code de la presse et de la communication en République Togolaise, et la loi 2018 - 026 du 07 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. D'une part, il existe l'arsenal institutionnel composé de la Haute Autorité

de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) créé par l'ordonnance de la loi organique n° 2009-029 du 22 décembre 2009, de la gendarmerie, de la police et le tribunal administratif, ainsi que l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy), le dernier créé par la même loi 2018 - 026 du 7 décembre 2018. D'autre part on peut noter les initiatives privées à l'instar des structures de « fact checking » notamment le Centre d'Observation et d'Analyse du Web (Co@web) avec le projet « Togocheck » et des

29. Cruz, Manuel. (2020). Gender perception about fake news and disinformation: case study with Portuguese higher education students. Paper presented at 12th international conference on education and new learning technologies. Almener, Ester et al. 2021. Gender Differences in Tackling Fake News: Different Degrees of Concern, but Same Problems | Almener | Media and Communication. Media and Communication. Vol 9. (Issue 1). pp.229-238.



associations de journalistes comme l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT), l'Association Togolaise des Organes de Presse en Ligne (ATOPEL).

Sur le plan juridique, trois principaux outils sont prévus par le législateur pour régulariser le secteur de l'information et de la communication. Le code de la presse tient tout professionnel de média responsable de ses publications. Tout professionnel de média est tenu de respecter des mesures prévues dans l'article 32 « ... il publie uniquement les informations dont la source, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre des réserves selon les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et au besoin une certaine circonspection ».

Des dispositions du code pénal en vigueur au Togo, et la loi sur la cybersécurité et contre la cybercriminalité prévoient quant à eux des peines de prison et des amendes à l'encontre des auteurs de partages de fausses informations quel que soit le moyen

“

Sur le plan juridique, trois principaux outils sont prévus par le législateur pour régulariser le secteur de l'information et de la communication.

utilisé pour la diffusion, en l'occurrence, respectivement à l'article 497 et à l'article 25. Le premier pénalise la publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées ; falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de, la troubler, d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 500 000 à 2 Million de francs CFA ou de l'une de ces deux peines. La seconde punit d'un an à trois ans d'emprisonnement et de 1 à 3 million francs CFA d'amende ou de l'une de ces deux peines, quiconque communique ou divulgue par le biais d'un système informatique, une fausse information tendant à faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration de biens ou une atteinte aux personnes a été commise ou va être commise ou toute autre situation d'urgence. L'illustration la plus récente de l'application de sanctions visant les fausses informations, est la peine encourue par le directeur de publication de l'hebdomadaire « Indépendant Express » concernant l'affaire citée « scoop de fin d'année » en 2020. En effet, le directeur de la publication a été interpellé et gardé à vue par la gendarmerie nationale qui a ensuite entamé une procédure judiciaire à l'encontre du reporter en vertu des articles 25 et 497 de la loi sur la cybersécurité et contre la cybercriminalité. Après la parution de l'article en question, ça a été le tour de la HAAC de l'interpeller. N'ayant pas apporté de preuves de sa publication, la haute autorité a demandé la suspension provisoire des parutions dudit journal en attendant la demande de retrait de récépissé devant la cour suprême qui a fini par la confirmer.

Cependant, selon le journaliste Sylvio Combey et le juriste en communication Têko Kouvidjin, le code pénal et la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité prévoient des sanctions



cybercriminalité prévoient des sanctions pénales contre les journalistes. Ces sources postulent que ces dispositions contraignent le journaliste au silence quand il a besoin de tirer la sonnette d'alarme à propos d'un fait dont il ne possède que des sources officieuses.³⁰ Mais des nuances ont été relevées par un responsable de la HAAC qui dit que le canal utilisé pour lancer l'alerte fait toute la différence pour savoir si on est soumis au code de la presse, ou au code pénal ou la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Ainsi, en utilisant les réseaux sociaux ou l'extension en ligne d'un média traditionnel, on s'expose aux deux dernières lois, tandis qu'en utilisant le format du média reconnu par la HAAC et inscrit dans le cahier des charges de ce dernier média, c'est au code de la presse qu'il sera soumis.³¹

Sur le plan institutionnel, la HAAC, une structure autonome et étatique, est chargée du suivi des lois et règles qui régissent le métier de l'information. C'est l'organe qui octroie le quitus nécessaire pour l'installation et le fonctionnement de tous les médias traditionnels (radio, télévision et presse écrite). Les médias en ligne doivent aussi demander l'autorisation de la HAAC pour opérer sans quoi ils ne sont pas considérés comme médias et donc ne seront pas couverts par le code de la presse. Ainsi, au-delà d'acheter un nom de domaine, ces médias doivent faire des formalités auprès de la HAAC pour obtenir le statut de média en ligne. La HAAC veille à ce que les institutions qui exercent dans le domaine de l'information et de la communication respectent les lois qui régissent le secteur. Cependant, son champ de couverture ne s'étend qu'aux structures légalement constituées telles que les chaînes de télévision et radio web et classique, la presse écrite et la presse en ligne. La gendarmerie et la police agissent en collaboration avec l'ANCy et s'occupent des champs qui ne sont pas couverts par la

HAAC, c'est-à-dire les infractions commises sur les réseaux sociaux. Ces trois institutions suscitées peuvent s'autosaisir d'un dossier tout comme les personnes physiques ou morales ayant été objet ou victime d'une fausse information peuvent également aller déposer une plainte.³² Les organes de presse ont également la possibilité de saisir le tribunal administratif pour contester une sanction prise contre eux par la HAAC et les autres autorités administratives.

Parallèlement à l'arsenal juridique et institutionnel mis en place pour lutter contre le phénomène, des actions sont également en train d'être menées de part et d'autre par certaines associations de professionnels de l'information à l'instar de l'OTM, le CONAPP, l'UJIT, l'ATOPEL et une organisation de la société civile spécialisée dans le « fact-checking » notamment le Centre d'Observation et d'Analyse du Web (Co@web).

Les associations de journalistes, en plus de leur rôle principal qui est celui de la défense des intérêts et de la protection des droits des personnes exerçant dans le domaine, consacrent également du temps au rappel des règles d'éthique et de déontologie et à la formation des journalistes au professionnalisme. Ces règles en question rappellent aux journalistes l'ensemble des valeurs auxquelles ils devraient au minimum observer comme la vérité, la rigueur et l'exactitude, l'intégrité, l'équité et l'imputabilité. Certains artistes togolais reconnus s'étaient aussi investis dans la sensibilisation contre les fausses informations à l'instar de « Maxfire » avec son tube « MiMè Tcha Tcha » qui veut dire en Ewé « Partager », et l'humoriste professeur Abawé avec son projet « cette semaine dans les fake news ». Le morceau « Tcha Tcha » a au moins 37 000 vues sur YouTube. L'objectif clé des deux projets est la mise en garde contre le fléau des fausses nouvelles et de leur partage. De

30. Entretien avec Sylvio Combey, journaliste spécialiste en fact-checking, 18 juin 2021

31. Entretien avec une personne ressource de la HAAC qui requiert l'anonymat, 28 juin 2021

32. Entretien avec une personne ressource de la HAAC qui requiert l'anonymat, 28 juin 2021 et avec Têko Kouevudjin, juriste spécialiste de la communication, 25 juin 2021



plus l'humoriste professeur Abawé faisait régulièrement un enregistrement direct sur Facebook chaque semaine où il parlait des fausses nouvelles démontées par les « fact-checkers ».

Quant à la pratique du fact-checking au Togo, seul le Co@web se démarque pour l'instant avec l'initiative « Togocheck ». Fondée par des journalistes et communicateurs spécialistes du fact-checking, la structure est indépendante, non partisane et a pour mission à travers le projet « Togocheck » de débusquer des « fake news » et de les placer dans leur contexte si possible. Non seulement ils s'investissent dans la surveillance des fausses informations, mais ils sont souvent sollicités pour former leurs pairs journalistes sur les outils et les méthodes de « fact-checking ».³³ L'avènement du fact-checking au Togo a réveillé les consciences d'abord sur l'existence des fausses informations et ensuite sur les conduites à tenir devant une information. La méthodologie utilisée jusqu'à présent est de rendre publique des contre-publications suite à une vérification minutieuse. Ces contre-publications sont

souvent relayées sur leurs sites web sous forme d'article ou en audio en français ou dans différentes langues locales. Les radios locales sont aussi utilisées parfois. Les fact-checkers restent tout de même confrontés à des obstacles tels qu'un manque de financement³⁴, et un manque de synergie entre les journalistes sur le plan national et international afin de lutter efficacement contre le fléau.³⁵

Il faut également souligner que les autorités publiques fournissent un effort important de communication pour démentir les fausses nouvelles circulant parmi la population et qui pourraient causer du tort à un tiers. Cette communication est soit par communiqué de presse soit en intervenant directement dans les médias traditionnels pour apporter la bonne information, et généralement la plupart des personnes font confiance aux sorties officielles effectuées par les institutions étatiques. Mais quand il s'agit d'un sujet sensible ou qui relève de la politique où l'État peut être compromis, les gens restent un peu réservés.

“

L'avènement du fact-checking au Togo a réveillé les consciences d'abord sur l'existence des fausses informations et ensuite sur les conduites à tenir devant une information.

33. Entretien avec Sylvio Combey, journaliste fact-checker, 18 juin 2021 ; Noël Tadégnon, journaliste fact-checker, 18 juin 2021

34. [Hélène, Martelot](#) (29 Juillet 2021) Sylvio Combey vulgarise les outils de fact-checking à Kpalimé

Disponible sur : https://www.africardv.com/africa/africa_challenges/sylvio-combey-vulgarise-les-outils-de-factchecking-a-kpalime/, consulté le 30 Juillet 2021

35. UNESCO (8 Avril 2021) COVID-19 : l'UNESCO met en place un réseau de fact-checkers en Afrique de l'Ouest, disponible sur : <https://fr.unesco.org/news/covid-19-lunesco-met-place-reseau-fact-checkers-afrique-louest>, consulté le 30 Juillet 2021



CONCLUSION

L'écosystème de l'information au Togo voit se côtoyer les médias traditionnels (radio, télévision et presse écrite) et les nouveaux médias (WhatsApp, Facebook, Twitter, YouTube et la presse en ligne, le web radio et le web télé). Le développement récent de ces derniers a changé l'univers de la production et de la diffusion de l'information. Ces activités ne sont plus réservées aux professionnels des médias. De nouveaux acteurs tels que les influenceurs aujourd'hui créent ou relaient des informations et sont capables d'atteindre simultanément une communauté qui leur sont fidèles. Ces influenceurs sont de tous les secteurs d'activité à savoir la politique, les activistes, les hommes des médias, ceux du monde de la culture, etc. Avec cette nouvelle architecture, la course au scoop a pris le dessus sur le traitement rigoureux de l'information. Tous ces bouleversements technologiques et structurels ont créé les conditions pour un écosystème favorable à la création, la consommation et la diffusion des fausses nouvelles.

La circulation des fausses nouvelles au Togo touche tous les domaines de la vie allant des faits politiques à la santé en passant par la vie de tous les jours. La pandémie du covid-19 a généré un très grand flux de fausses nouvelles aussi bien d'acteurs locaux ou non. Ces fausses nouvelles naissent en général en ligne, s'amplifient par le biais des réseaux sociaux, principalement Facebook et WhatsApp où les influenceurs les relaient, avant de continuer leur vie par le bouche-à-oreille. Cependant, les auteurs des fausses nouvelles sont rarement identifiés, dû au manque de moyens techniques des autorités de lutte contre les fausses informations. Quand les auteurs sont identifiés, il existe

des mécanismes permettant de punir ces derniers. En effet, le gouvernement togolais s'est doté d'un arsenal de textes de loi lui permettant de lutter contre les fausses nouvelles. Cet arsenal reste assez dissuasif pour les acteurs agissant dans le secteur de la presse opérant légalement au Togo. Ces textes sont mis en œuvre par la HAAC, les forces de sécurité, ANCy et la justice. Au-delà de ces acteurs étatiques, on a des acteurs provenant essentiellement des professionnels des médias dont les actions sont non contraignantes. Il faut aussi noter que la création du Co@web avec l'initiative « Togocheck » reste la référence au Togo en matière de lutte contre les fausses informations. Cette dernière initiative et d'autres sont soutenues par des partenaires techniques et financiers. Mais, les moyens financiers, matériels et humains manquent encore aux fact-checkers pour combattre de manière plus efficace le fléau des fausses informations au Togo.

La production des fausses nouvelles implique aussi bien des acteurs locaux que des acteurs étrangers. Ainsi, plusieurs groupes d'intérêts étrangers et des compagnies spécialisées dans la production de fausses informations, du genre « les usines à trolls » ont opéré en direction du Togo ou de sa diaspora.

Enfin, le genre a aussi un effet sur les fausses nouvelles. L'accès à l'information ainsi qu'aux nouvelles technologies n'est pas équitable au Togo. Cet inégal accès rendrait les femmes moins présentes dans la production des fausses informations, mais plus susceptibles d'y croire et de les diffuser. Elles seraient également plus la cible de la désinformation et de la mésinformation.



RECOMMANDATIONS

Mesures et initiatives pour mieux appréhender la problématique des fausses informations au Togo sont nécessaire:

- 1 Mettre en place des programmes d'éducation digitale et civique des populations en enseignant les bons réflexes et bonnes pratiques aux utilisateurs de ces nouveaux outils de communication.
- 2 Familiariser tous les journalistes au fact-checking en les initiant aux méthodes de recherche et recherches avancées, sur les outils de fact-checking accessibles, et sur les méthodes de veille et de création d'un système de production efficace et d'analyse des commentaires sur les réseaux sociaux.
- 3 Introduire le fact-checking dans les curricula des écoles de journalisme.
- 4 Appuyer financièrement les initiatives de fact-checking au Togo
- 5 Mettre en place un solide réseau, qui, pour les acteurs et actrices des médias, réponde à la nécessité de synergie entre les journalistes de la sous-région pour permettre une économie d'échelle et d'énergie dans l'exercice de vérification et une meilleure lutte contre la désinformation.



Centre for Democracy & Development
Centre pour la démocratie et le développement

16, A7 Street, CITEC Mount Pleasant Estate,
Jabi Airport Road, Mborah District, Abuja, FCT

www.cddwestafrica.org



cddav@cddwestafrica.org



[@cddwestafrica](https://twitter.com/cddwestafrica)



facebook.com/centrefordemocracy.anddevelopment/
